

## Circulaire

Public

Bruxelles, le 6 juillet 2022

Référence : NBB\_2022\_18

vos correspondants :

Axel Van Genechten

tél. +32 2 221 50 69 – GSM +32 479 12 57 58

Axel.vangenechten@nbb.be

### **Orientations de l'ABE sur l'exclusion relative aux réseaux limités au titre de la DSP2**

#### Champ d'application

Les institutions belges qui fournissent des services visés à l'article 6, § 1, 1°, 2° et 3° de la loi du 11 mars 2018 relative au statut des établissements de paiement et des établissements de monnaie électronique, à l'accès à l'activité de prestataire de services de paiement, à l'activité d'émission de monnaie électronique et à l'accès aux systèmes de paiement.

#### Résumé/Objectif

La présente circulaire met en œuvre les orientations de l'Autorité bancaire européenne (ABE) sur l'exclusion relative aux réseaux limités au titre de la DSP2<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Directive (UE) 2015/2366 du 25 novembre 2015 concernant les services de paiement dans le marché intérieur, modifiant les directives 2002/65/CE, 2009/110/CE et 2013/36/UE et le règlement (UE) no 1093/2010, et abrogeant la directive 2007/64/CE.




Madame,  
Monsieur,

Par la présente circulaire, la Banque nationale de Belgique entend communiquer que les orientations sur l'exclusion relative aux réseaux limités au titre de la DSP2 de l'ABE sont intégrées dans sa pratique de contrôle.

La circulaire comporte le lien vers le document en question. Ces orientations peuvent être consultées ici:

[https://www.eba.europa.eu/sites/default/documents/files/document\\_library/Publications/Guidelines/2022/EBA-GL-2022-02%20GL%20on%20limited%20network%20exclusions/Translations/1030087/GL%20on%20the%20limited%20network%20exclusion%20under%20PSD2\\_FR\\_COR.pdf](https://www.eba.europa.eu/sites/default/documents/files/document_library/Publications/Guidelines/2022/EBA-GL-2022-02%20GL%20on%20limited%20network%20exclusions/Translations/1030087/GL%20on%20the%20limited%20network%20exclusion%20under%20PSD2_FR_COR.pdf)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération très distinguée.



Pierre Wunsch  
Gouverneur